

CE MOIS-CI, DANS LES FOLIA

La prescription rationnelle d'antibiotiques retient toujours toute notre attention. Pour de nombreux médecins et dentistes, il paraît évident, en cas d'abcès dentaire, de prescrire un antibiotique avant ou après le traitement dentaire chirurgical. En cas d'abcès dentaire aigu localisé, dans lequel l'infection reste limitée à la dent et au tissu de soutien, il n'est cependant pas nécessaire de prescrire un antibiotique aux personnes par ailleurs en bonne santé; le traitement dentaire chirurgical est en général suffisant. Bien entendu, il convient de ne pas oublier ici les mesures de prévention de l'endocardite pour les patients chez qui une telle prophylaxie est indiquée.

Dans le numéro précédent des Folia ont déjà été discutés les possibilités thérapeutiques et les problèmes inhérent au traitement des douleurs neuropathiques. Nous nous attardons maintenant à une des causes de douleurs neuropathiques: les médicaments. En pratique, il ne va pas toujours de soi d'envisager qu'un médicament puisse être à l'origine de certains symptômes ou tableaux cliniques. Cette possibilité est encore moins souvent évoquée lorsqu'il s'agit d'effets indésirables relativement rares. Envisager que des médicaments puissent aussi être une cause possible de symptômes ou tableaux cliniques paraît toutefois judicieux et souhaitable.

La prise en charge du syndrome du côlon irritable est, tant sur le plan diagnostique que thérapeutique, une mission difficile. D'un point de vue pragmatique, on a essayé de donner ici quelques repères thérapeutiques. D'après le symptôme prédominant, il est possible d'établir une prise en charge médicamenteuse adaptée. En cas de troubles gastro-intestinaux fonctionnels, tels qu'ils se rencontrent chez ces patients, il est important de pouvoir se référer à des critères précis. En effet, il n'est pas souhaitable face à des tableaux cliniques dans lesquels il existe également un effet placebo assez important, de se laisser trop influencer par sa propre expérience.

SITE WEB FOLIA ET REPERTOIRE COMMENTE DES MEDICAMENTS, AVEC MISE A JOUR MENSUELLE:
<http://www.cbip.be> ou <http://www.bcfi.be>

CHANGEMENTS D'ADRESSE

CBIP
c/o Inspection Générale de la Pharmacie
Boulevard Bischoffsheim 33
1000 Bruxelles
fax: 02/227.56.46
e-mail: cbip@afigp.fgov.be

CORRESPONDANCE A PROPOS DU CONTENU DES FOLIA

Prof. M. Bogaert
Heymans Instituut
De Pintelaan 185
9000 Gent
fax: 09/240.49.88
e-mail: Folia@rug.ac.be

Les Folia Pharmacotherapeutica sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie), A.S.B.L. agréée par le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement.

BUREAU DE REDACTION

M. Bogaert (Université Gent) et J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain),
secrétaires de rédaction

M.H. Antoine (Université Libre de Bruxelles), M.L. Bouffieux et A. Bourda (Inspection de la Pharmacie, Min. Affaires Sociales, Santé Publique et Environnement), W. Buylaert (Université Gent), G. De Loof (Wetenschappelijke Vereniging der Vlaamse Huisartsen), N. Fierens, I. Latour et A. Van Ermen (Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique), R. Gérard (Société Scientifique de Médecine Générale), X. Kurz (Centre Belge de Pharmacovigilance et Université de Liège), G. Laekeman (Katholieke Universiteit Leuven), T. Roisin (Centre Belge de Pharmacovigilance), J. Van Campen (Antwerpen) et L. Vansnick (Association Pharmaceutique Belge).

Editeur responsable:

M. BOGAERT,
Oudburgweg 30,
9830 St.-Martens-Latem

Les informations publiées dans les FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA ne peuvent pas être reprises sans l'autorisation du Bureau de rédaction. Elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins publicitaires.

Un index récapitulatif des dernières années est inséré annuellement dans les Folia.